



PREFET DE LA REGION GUYANE

Fiche explicative

Arrêté réglementant la pêche sur le lac de barrage de Petit-Saut.

Depuis plusieurs années, une pêche massive sur le lac de barrage de Petit-Saut, essentiellement pratiquée à l'aide de filets, entraîne un risque important pour la gestion durable de la faune piscicole du plan d'eau.

Les équilibres écologiques, essentiels au maintien de la biodiversité, sont en effet remis en question par ces pratiques de pêche, avec une nette baisse de la taille et des effectifs d'aïmaras.

Le préfet a donc pris un arrêté réglementant la pêche sur le plan d'eau de Petit Saut et ses abords.

Cet arrêté **interdit tous les filets** sauf ceux de type épervier.

En outre, il est **autorisé de prélever au maximum par sortie et par embarcation**, quel que soit la durée de la sortie ou le nombre de pêcheurs dans le bateau:


- **3 aïmaras** (*Hoplias aimara*),
- **10 poissons autres que l'aïmara.**

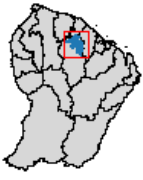
Cet arrêté s'applique sur le lac de petit saut (Cf carte de délimitation jointe).


Des dérogations peuvent être accordées par le préfet aux scientifiques ou aux membres d'une association de pêche.

Enfin, une évaluation de l'arrêté dans 3 ans permettra de le rendre définitif ou d'y apporter des modifications.

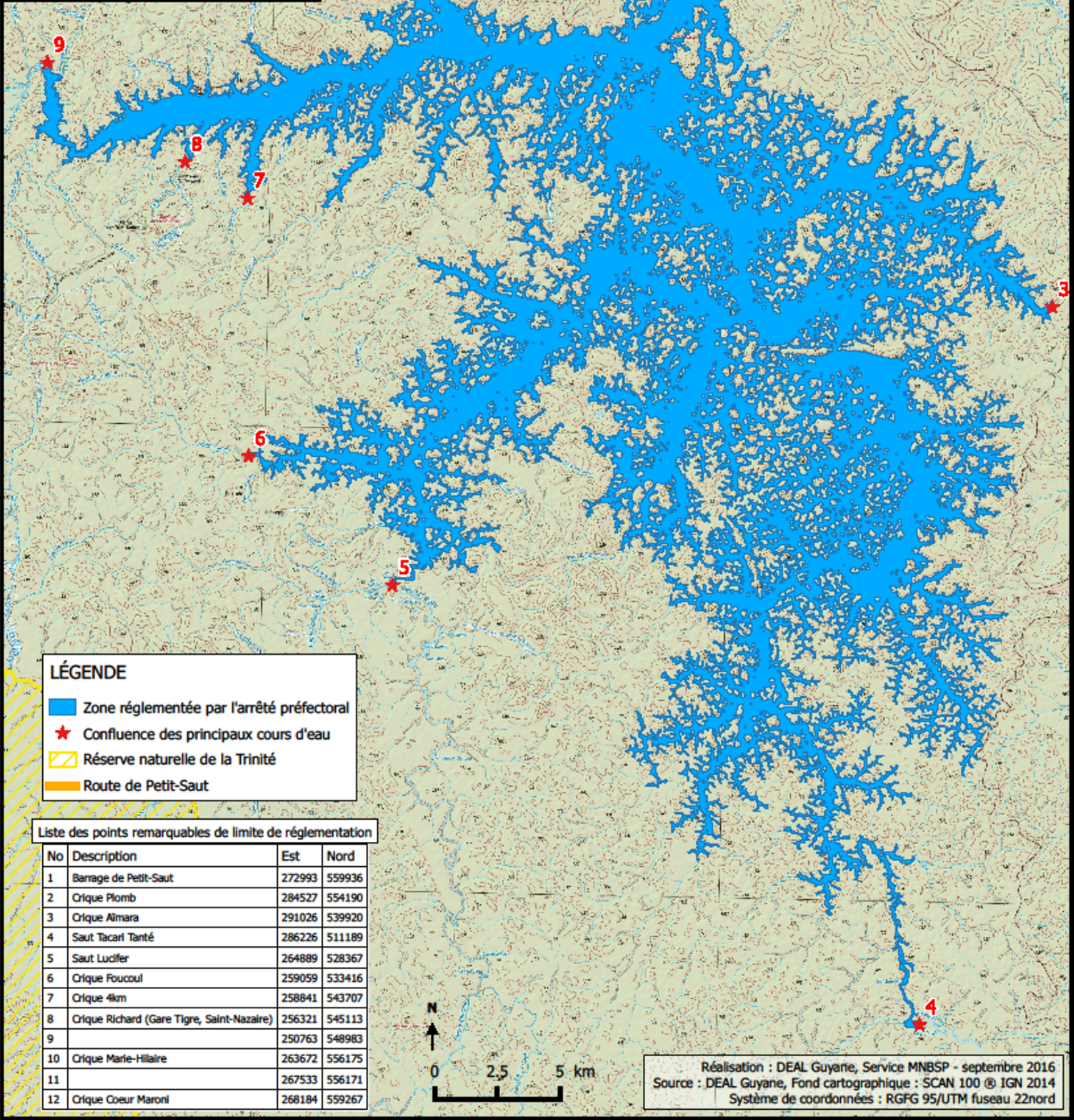
L'arrêté préfectoral réglementant la pêche sur le lac de Petit Saut ainsi que le rapport de consultation du public sont disponibles sur les sites internet de la préfecture et de la DEAL.


 Arrêté n° _____
 réglementant la pêche sur le plan d'eau du
 barrage de Petit-Saut et ses abords
 COMMUNES DE SAINT-ÉLIE ET SINNAMARY
 ZONAGE RÉGLEMENTAIRE




 PSJ

SEPTEMBRE 2016



LÉGENDE

- Zone réglementée par l'arrêté préfectoral
- ★ Confluence des principaux cours d'eau
- Réserve naturelle de la Trinité
- Route de Petit-Saut

Liste des points remarquables de limite de réglementation

No	Description	Est	Nord
1	Barrage de Petit-Saut	272993	559936
2	Crique Plomb	284527	554190
3	Crique Aimara	291026	539920
4	Saut Tacari Tanté	286226	511189
5	Saut Lucifer	264889	528367
6	Crique Foucou	259059	533416
7	Crique 4km	258841	543707
8	Crique Richard (Gare Tigre, Saint-Nazaire)	256321	545113
9		250763	548983
10	Crique Marie-Hilaire	263672	556175
11		267533	556171
12	Crique Coeur Maroni	268184	559267

Réalisation : DEAL Guyane, Service MNBSP - septembre 2016
 Source : DEAL Guyane, Fond cartographique : SCAN 100 © IGN 2014
 Système de coordonnées : RGFG 95/UTM fuseau 22nord